

**LE DÉNOMBREMENT  
DE LA POPULATION  
SARDE DE 1734  
LA "CONSEGNA"  
DE LEVENS<sup>1</sup>**

**Par M. DEVUN**

---

<sup>1</sup> Arch. dép. Archives communales de Levens, CC 16. 1 registre mas., 31 x 21, 64 feuilles. "Consegna delle persons e bestiami della communita di Levenzo a tenore reggio editto 10 maggio 1734; fatta li 10 giugno 1734". Feuilles 42-43.

J'ai déjà signalé<sup>2</sup>, en m'appuyant sur le peu qui nous en reste pour l'ancien Comté de Nice, l'intérêt du dénombrement individuel et universel qui fut mené à bien dans les états sardes en 1734. Cette déclaration ("consegna") des hommes et des animaux est l'aboutissement d'un demi-siècle d'expériences préparatoires qui sont les "consegne" successives de 1713, 1718 et 1726. Elle est minutieusement réglementée par l'édit royal du 10 mai 1734. Après avoir analysé succinctement, en attendant mieux, les deux registres consacrés à Nice (par bonheur ils nous sont conservés en double exemplaire, l'un aux archives départementales, l'autre aux archives municipales), puis celui de Sainte-Agnès, j'ai l'intention de publier sous peu dans cette revue les enseignements que l'on peut tirer du dépouillement de celui de Levens et de celui de Puget-Théniers qui composent, avec celui d'Isola, déjà utilisé par ailleurs, les maigres reliques d'un ensemble originellement étendu à toutes les communautés du pays niçois<sup>3</sup>.

Pour légitimer les éloges sans réserve que je décerne à ces documents démographiques d'autant plus remarquables qu'ils sont plus précoces, je soumets, à titre d'exemple, un extrait de la "consegna" de Levens qui servira de préface et de justification à l'étude prochaine qui paraîtra ici. J'ai choisi les pages suivantes parce que nous y voyons figurer, en tête, un représentant de la grande famille locale des Masséna qui donna plus tard à l'Empire l'un de ses plus brillants soldats. Le grand-père du maréchal est, en effet, cet Augustin Masséna par lequel commence la citation.

Le notaire, qui a signé le registre avec le baile et les deux syndics, s'est, comme d'ailleurs ses confrères des communautés citées plus haut, scrupuleusement conformé aux instructions officielles.

---

<sup>2</sup>On trouvera tout le détail des références nécessaires dans les Actes du 84<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1959. Section d'histoire moderne et contemporaine, page 539.

<sup>3</sup>Certes je ne peux affirmer que ce ne soit pas un bilan provisoire. Néanmoins il ne semble pas que l'on puisse attendre beaucoup des archives communales, car notre directeur des services d'archives dont j'ai depuis longtemps attiré l'attention sur ces documents n'a jamais eu la chance d'en dénicher de nouveaux au cours de ses tournées d'inspection.

Consacrant à chacun une ligne, il a d'abord inscrit par ses nom et prénom le chef de famille qui, sauf en cas d'absence oh il est remplacé par un autre responsable, en principe sa femme, doit déclarer tous ceux qui vivent sous son toit, en commençant par lui-même (se stesso), en continuant par son, épouse (sua moglie) ses enfants (suai figli cioè...), ses autres parents installés à son foyer par le seul prénom lorsque leur patronyme est le même que le sien, avec ce dernier s'il est différent<sup>4</sup>, et ses domestiques. Pour tous il indique le lien familial, le lieu de naissance (il ne figure pas pour ceux qui sont originaires de Levens. Duranus, Lucéram et Saint-Dalmas-Valdeblore sont des villages peu éloignés), l'âge et la profession ("lavoratore di terra", paysan, domine : c'est la même expression qu'à Sainte-Agnès, alors que la "consegna" de Nice emploie le mot "contadino"). Menton est faite des absents dans des conditions qui ne paraissent pas sûres. En effet, si certains sont signalés (Gio. Pietro residente à Riva), j'ai la preuve, grâce à la généalogie des Masséna<sup>5</sup>, que beaucoup échappent à l'enquête. C'est ainsi qu'Augustin ne déclare aucun de ses deux fils expatriés. Et par là s'éclaire certainement l'aspect anormal des pyramides des âges que l'on peut établir d'après ces recensements. Mais j'aurai l'occasion de revenir sur ce point au moment où je présenterai une étude exhaustive de la "consegna" simplement évoquée pour l'instant. Terminons en appréciant la valeur d'une déclaration complémentaire : celle du cheptel (bestie), dans l'ordre, bêtes à cornes, ovins et caprins, mulets, chevaux et porcs.

En France, il faut attendre la Restauration et la Monarchie de juillet pour que se fixe une technique du recensement à peu près semblable à celle que l'administration sarde mit au point dès 1734, technique qui demeura pratiquement immuable jusqu'en 1936.

---

<sup>4</sup>Gioffredo déclare "sua socera", sa belle mère; Lerenza "suai feleseni", ses petits-enfants; Rainaudo "sua madre", sa mère; Astura, sa mère aussi et son frère cadet "suo fratello".

<sup>5</sup>Je me laisse guider par une excellente étude généalogique qui dispense de toute autre recherche à cet égard, celle de Charles.-Alexandre Fighiera. Les ancêtres levansans du Maréchal André Masséna. Plaquette (22 pages, 2 gravures) éditée en 1958 pour le bicentenaire de la naissance de Masséna. Texte déjà édité dans Nice-Historique, 1951.

g.<sup>r</sup>. Agostino Massena

Se stesso		d'anni 55	Borgese che non vive di reddit
Sua moglie Marta di Lucerane		d'anni 60	
Totale della famiglia	2		
Bestie			
bovine	2		
Più consegna caprine e lanute	50		
cavalline	0		
mulatine	1		
asinine	0		
porcine	<u>1</u>		
Totale	52		

tr. Anto. Gioffredo

Se stesso		d'anni 45	lavoratore di terra.
Sua moglie Isabella		d'anni 40	
suci figli cioè			
Pietr. Antonio		d'anni 10	
Maria		d'anni 10	
Gio. Andrea		d'anni 6	
Marta		d'anni 4	
Carlo		di mesi 6	
consegna sua socera Anna Camilla Gallia			
di Lucerane		d'anni 70	
Totale della famiglia	8		
Bestie			
Più consegna bovine	0		
caprine e lanute	4		
cavalline	0		
mulatine	0		
asinine	1		
porcine	<u>1</u>		
Totale	6		

Maria Camilla Lorenza

Se stessa d'anni 60 Ved<sup>a</sup>. di Pietro Nicolaij  
lavoratore di terra.

suci feleseni cioè

Pirinetta Nicolaij d'anni 6

Gio. Ludovico Nicolaij d'anni 2

Totale della famiglia 3.

Bestie

Consegna 0

Domenico Clerico

Se stesso d'anni 50 tessitore di tela

Sua moglie Francisca Maria d'anni 48

suci figli cioè

Pietro d'anni 12 studia la grammatica

Lucretia d'anni 8

Michele d'anni 3

Totale della famiglia 5.

Bestie

Più Consegna

bovine 0

caprine e lanute 1

cavalline 0

mulatine 0

asinine 0

porcine 0

Totale 1

Giuseppe Maurino

Se stesso d'anni 40

Sua moglie Anna Francesca  
di S<sup>o</sup>. Dalmas Val di Blora d'anni 32

Suoi figli cioè

Gio. Pietro d'anni 9 resid<sup>o</sup>. à Riva

Domenico d'anni 6

Marta d'anni 3

Pietr. Antonio d'anni 2

Maria Cattarina di mesi 4

Totale della famiglia escluse il sud<sup>o</sup>. Gio. Pietro resid. fuori del luogo: 6.

Bestie - consegna 0

Raffelle Rainaudò

Se stesso	d'anni 35 lavoratore di terra.
Sua moglie Anna Maria	d'anni 25
Sua figlia Maria Catt <sup>a</sup> .	d'anni 2
Più consegna Sua madre Anna Maria	d'anni 60
Totale della famiglia	
4.	

Bestie

Più consegna

bovine	0
caprine e lanute	0
cavalline	0
mulatine	0
asinine	1
porcine	<u>1</u>
Totale	2

Antonio Francesco Astura.

Se stesso	d'anni 28 lavoratore di terra.
Sua moglie Claudia	d'anni 35
Più consegna suo frall <sup>o</sup> . Matteo	d'anni 25 soldato alle truppe di S.M.
Sua madre Cattarina	d'anni 60
Totale della famiglia	
4	

Bestie

Più consegna	0
bovine	0
caprine e lanute	0
cavalline	0
mulatine	0
asinine	1
porcine	<u>1</u>
Totale	2

Angelica Maurella

Se stessa	d'anni 30
Suo marito Antonio	d'anni 40 lavoratore di terra
Suoi figli cioè	
Gio. Battista	d'anni 11 come sopra
Annibale	d'anni 9
Angela Madalena	di giorni 15.
Totale della famiglia	
5.	
Bestie	
consegna	0

Gio. Luigi Farauo

Se stesso	d'anni 34 lavoratore di terra
Sua moglie Ludovica di Duramus	d'anni 35
Suoi figli cioè	
Rosalia	d'anni 7
Pietr. Antonio	d'anni 3
Francesca Maria	d'anni 1
Totale della famiglia	
5	
Bestie	

Più consegna

bovine	0
caprine e lanute	0
cavalline	0
mulatine	0
asinine	0
porcine	<u>1</u>
Totale	1